

L'ÉCO QUARTIER des Orfèvres

Trévoux, cité durable 21

www.mairie-trevoux.fr

JUIN 2016

Dossier
en pages centrales
Premier projet
de l'Ain engagé
dans la démarche
nationale
ÉcoQuartier

ÉDITO DU MAIRE

L'écoquartier change de nom et s'appelle dorénavant écoquartier des Orfèvres en référence à l'histoire de Trévoux. Ce projet, qui entrera dans sa phase opérationnelle en 2017, a été significativement modifié par rapport à la version initiale.

En 2013, le périmètre et le nombre de logements ont été largement revus à la baisse. En 2014, la nouvelle équipe municipale a décidé de ne pas intégrer de nouvelles constructions de logements sociaux pour garantir une bonne mixité sociale et privilégier la remise aux normes énergétiques des logements existants.

La récente signature de la charte des ÉcoQuartiers est un signal fort donné par la municipalité sur la qualité qui sera exigée pour les futurs aménagements. C'est un gage de notre volonté d'améliorer votre qualité de vie mais aussi un vrai engagement à construire ce quartier et la ville de demain, en étroite collaboration avec les habitants.

La concertation sera un des éléments clés de la réussite : ceux qui le souhaitent seront associés à la réflexion au sein du nouvel atelier citoyen. Vous serez également régulièrement tenus informés. Je vous donne ainsi rendez-vous mardi 20 septembre pour la prochaine réunion publique et vous invite à découvrir, grâce à cette lettre d'information, l'état d'avancement du projet.

Ce quartier, nous le construisons ensemble, afin qu'il réponde à vos aspirations et qu'il soit exemplaire.

Marc Péchoux

RENCONTRE AVEC...

Le Groupe SERL, désigné aménageur de l'écoquartier

Nommée début 2016 par la ville de Trévoux, la SERL a repris le pilotage de l'opération d'aménagement de l'écoquartier des Orfèvres. Nicolas Canivet, en charge du projet à la SERL nous explique le rôle d'un aménageur.

« Il me semble important dans un premier temps de redéfinir les principes de l'aménagement urbain.

L'aménagement urbain c'est, à partir de l'existant, imaginer, concevoir, puis réaliser la ville de demain. Notre ambition, c'est l'amélioration du cadre de vie des habitants, la contribution au développement économique des territoires et l'intégration d'éléments de qualité environnementale dans les projets urbains.

Notre rôle en tant qu'aménageur est d'accompagner les collectivités de la conception à la réalisation du projet urbain. Nous pilotons en amont les études du projet : programmation, conception urbaine, études foncières, études techniques. Les enjeux environnementaux sont particulièrement importants et sont intégrés dès

la phase de conception du projet. Nous gérons ensuite la phase opérationnelle : acquisitions foncières, réalisation des travaux des espaces publics et commercialisation des terrains.

Les objectifs de l'aménageur sont :

- d'élargir le panel de l'offre de logement
 - de traiter qualitativement l'espace public
 - d'offrir des services publics et privés aux habitants
 - d'améliorer les conditions de déplacement, de stationnement et d'offrir un meilleur cadre de vie.
 - de renforcer l'attractivité de la commune
- En partenariat avec la municipalité de Trévoux et l'équipe Axe Saône, nous ouvrirons le futur quartier des Orfèvres vers la ville notamment par la création d'équipements publics et privés (école, crèches, équipement sportif, parc, voiries et réseaux...).



Nicolas Canivet

FOCUS

Le Groupe SERL

La Société d'Équipement du Rhône et de Lyon est une entreprise publique locale (EPL) d'économie mixte créée en 1957. Elle a pour vocation de fournir des solutions urbaines innovantes et durables pour les collectivités locales et les organismes privés de la grande région économique de Lyon.

En savoir + : www.serl.fr



TRÉVOUX
CITÉ DURABLE 21

ÉCO
QUARTIER
des Orfèvres

Premier projet de engagé dans la démarche nationale

Le 26 mai dernier, la ville et ses 7 partenaires*, se sont réunis pour signer la Charte des ÉcoQuartiers. C'est la 1^{ère} étape du processus de labellisation pour l'écoquartier des Orfèvres.

Cette charte doit guider les opérations d'aménagement du projet et porter une vision à long terme tant à l'échelle de la ville que du territoire.

La charte est bâtie sur 20 engagements réunis en 4 dimensions :

- démarche et processus (faire du projet autrement),
- cadre de vie et usages (améliorer le quotidien),
- développement territorial (dynamiser le territoire),
- préservation des ressources et adaptation aux changements climatiques (répondre à l'urgence climatique et environnementale).

Par cette signature, la ville de Trévoux et ses partenaires signifient leur engagement et leur motivation dans la démarche. Trévoux devient dès



Réunion publique sur l'écoquartier des Orfèvres le 20 septembre

lors membre du « Club National Éco-Quartiers » et pourra, dès le début des premiers aménagements, demander la reconnaissance de son engagement dans la démarche de labellisation (étape 2). L'écoquartier des Orfèvres est ainsi le premier projet, dans l'Ain, à s'engager dans cette démarche nationale.

* Conseil Départemental de l'Ain, Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, Groupe SERL, Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), Syndicat Intercommunal de distribution d'Eau Potable (SIEP) Dombes-Saône, Bailleurs sociaux : Dynacité, Logidia.

FOCUS

Les principes d'un écoquartier

Un écoquartier est un quartier urbain qui respecte les principes du développement durable : il doit réduire au maximum l'impact sur l'environnement, favoriser le développement économique, la qualité de vie, la mixité et l'intégration sociale. C'est une nouvelle conception de l'aménagement urbain qui doit s'adapter aux caractéristiques de son territoire. Pour promouvoir ces principes, l'État a lancé en 2008, la démarche ÉcoQuartier, concrétisée en décembre 2012, par la création du label national ÉcoQuartier.

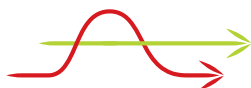
L'écoquartier de la Gare devient l'écoquartier des Orfèvres

À l'occasion de la signature de la Charte des ÉcoQuartiers, le maire de Trévoux, Marc Péchoux a annoncé le changement de nom de l'écoquartier de la Gare qui s'appelle désormais écoquartier des Orfèvres. La municipalité a choisi de rebaptiser ce projet pour l'ancrer dans l'histoire de la ville, qui concentrait une importante activité d'affinage de métaux précieux à partir du XV^e siècle et comptait 26 orfèvres au XVIII^e siècle. Leurs trésors seront prochainement exposés à l'Hôtel Pierre et Anne de Bourbon.

De plus, le chemin des Orfèvres, qui relie la route de Reyrieux à l'Avenue Guigue traverse l'écoquartier du nord au sud. Ce changement de nom est aussi l'occasion pour la municipalité d'affirmer que ce projet existera par lui-même indépendamment d'une gare. Bien sûr, l'arrivée d'une liaison de transport collectif en site propre reste indispensable et sera parfaitement intégrée au nouveau quartier.

l'Ain ale ÉcoQuartier

Les 20 Engagements de la Charte des ÉcoQuartiers



DÉMARCHE ET PROCESSUS

1

réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire

2

formaliser et mettre en œuvre un processus de pilotage et une gouvernance élargie

3

intégrer l'approche en coût global lors des choix d'investissement

4

prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires dans les choix de conception

5

mettre en œuvre des démarches d'évaluation et d'amélioration continues



CADRE DE VIE ET USAGES

6

travailler en priorité sur la ville et proposer une densité adaptée pour lutter contre l'étalement urbain

7

mettre en œuvre les conditions de la mixité sociale et intergénérationnelle, du bien-vivre ensemble et de la solidarité

8

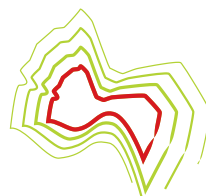
assurer un cadre de vie sain et sûr

9

mettre en œuvre une qualité architecturale et urbaine qui concilie intensité et qualité de vie

10

valoriser le patrimoine local (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du quartier



DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

11

contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire

12

favoriser la diversité des fonctions dans l'optique d'un territoire des courtes distances

13

optimiser la consommation des ressources et des matériaux et développer les filières locales et les circuits courts

14

privilégier les mobilités douces et le transport collectif pour réduire la dépendance à l'automobile

15

favoriser la transition numérique en facilitant le déploiement des réseaux et des services innovants



PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

16

produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques

17

viser la sobriété énergétique et la diversification des sources au profit des énergies renouvelables et de récupération

18

limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage

19

préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe

20

préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels

Poursuite des acquisitions foncières

En partenariat avec l'EPF de l'Ain (Établissement Public Foncier), la ville a acquis un certain nombre de tènements fonciers depuis plusieurs années. Cette anticipation de la maîtrise foncière est un véritable atout pour le projet d'écoquartier, lui permettant de rentrer rapidement en phase opérationnelle. Malgré cette anticipation, quelques

propriétés restent à acquérir. La SERL demandera d'ici la fin d'année, que l'opération de l'écoquartier des Orfèvres soit classée sous le régime de l'utilité publique par le Préfet. Tout en privilégiant la maîtrise foncière à l'amiable, ce régime donnera les moyens à la SERL de poursuivre les acquisitions selon le planning opérationnel déterminé.

Atelier citoyen, nouvelle formule

Dans la poursuite de l'atelier citoyen existant, mais sous une forme différente, les habitants se sentant concernés par l'opération seront à nouveau invités à participer au projet.

Véritable lieu d'échange avec les habitants, l'atelier citoyen participe à la conception d'un secteur du projet et offre l'occasion de vivre l'opération de l'intérieur.

Deux axes d'intervention sont ainsi pressentis. Le premier est de suivre régulièrement l'avancement opérationnel du projet. La ville et la SERL pré-

senteront et échangeront sur l'évolution du projet sur un rythme déterminé en fonction des phases de l'opération.

La deuxième mission donnée à cet atelier citoyen sera de finaliser un des secteurs publics créé dans le cadre du projet. Grâce à un échange direct avec les concepteurs (Axe Saône) de cet espace, les membres de l'atelier citoyen pourront proposer des améliorations ou évolutions au projet. La SERL animera ces échanges et veillera à ce que les évolutions restent acceptables sur les plans réglementaires, administratifs et financiers.

+ D'INFOS

Renseignements auprès du service urbanisme de la mairie et sur le site internet de la ville (www.mairie-trevoux.fr, rubrique ville de demain / grands projets)

Vous souhaitez participer à l'atelier citoyen ? Envoyez vos noms et coordonnées à contact@mairie-trevoux.fr

AGENDA

20 septembre 2016

Réunion publique à la salle des fêtes à 19 h.

4^e trimestre 2016

Création du dossier de réalisation de la ZAC (voir Focus).

Début 2017

Lancement des appels d'offres pour les travaux de démolitions et les travaux préparatoires. Première consultation d'Opérateur/Concepteur.



Auvergne – Rhône-Alpes*

* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1^{er} octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

La lettre de l'écoquartier des Orfèvres
Directeur de la publication :

Marc Péchoux

Rédaction :

SERL

Maquette et mise en page :

Hominidées

Crédits photographiques :

SERL

Impression : 106 imprimerie

Tirage : 3 600 exemplaires sur papier recyclé, labellisé FSC

QU'EST CE QUE LE DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC ?

Le dossier de réalisation est le deuxième document clé de l'opération d'aménagement qui fait suite au dossier de création. C'est l'aménageur qui est en charge de sa rédaction dans le respect du contenu décrit par le code de l'urbanisme. Voici les pièces qui le constituent.

1. le projet de programme des équipements publics : l'ensemble des équipements à réaliser dans le cadre de la ZAC doit être mentionné dans le programme des équipements publics. À défaut, les équipements publics non prévus ne pourront pas être

réalisés et financés dans le cadre de la ZAC.

2. le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone : il doit définir la surface de plancher (SDP) globale de l'opération. Il indique la répartition entre les différentes destinations à édifier dans la ZAC : habitat, commerce, artisanat, bureau...

3. les modalités prévisionnelles de financement de l'opération : un bilan de l'opération d'aménagement, un échéancier prévisionnel de réalisation et un plan de financement prévisionnel. Ce bilan devra comprendre les dépenses (acquisition du foncier, coût des travaux et études nécessaires à la réalisation de l'opération

d'aménagement et tous les autres frais liés à l'opération) et les recettes (vente du foncier, participations publiques).

4. l'étude d'impact : lorsqu'il est nécessaire, un complément à l'étude d'impact est rajouté au dossier de réalisation. Il a pour objectif d'intégrer les effets sur l'environnement du programme des équipements publics et des adaptations apportées au programme de constructions.

Une fois le dossier de réalisation constitué, il convient de l'approuver. Deux validations distinctes sont nécessaires : celle de la ville de Trévoux par délibération de son conseil municipal, et celle du Préfet qui approuve le PEP (Programme des Équipements Publics).